



À Longperrier, le 25 août 2026

Objet : Etudes surveillées 2026-2027

Madame, Monsieur,

La municipalité souhaite vous informer d'une décision concernant l'organisation des études surveillées pour l'année scolaire 2026-2027.

Le retour de nombreux parents a mis en évidence leur insatisfaction quant à la qualité du travail réalisé par les animateurs pour cette prestation.

Pour rappel la commune avait mis en place ce dispositif afin de pallier au refus des enseignants (la veille pour le lendemain) à effectuer les heures d'études surveillées. A cela s'ajoute une baisse significative des effectifs inscrits.

Dans ces conditions, et faute de pouvoir garantir un encadrement répondant aux attentes des familles, la municipalité a décidé de supprimer les études pour l'année scolaire 2026-2027.

Toutefois, les parents auront toujours la possibilité d'inscrire leur enfant à l'accueil du soir, qui reste ouvert et disponible pour accueillir les élèves après la classe.

Nous sommes conscients de l'impact que cette décision peut avoir sur l'organisation des familles d'où ce courrier bien en amont de la rentrée scolaire.

Nous vous remercions de votre compréhension, et vous prie d'agréer Madame, Monsieur l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,



Florence RONGIONE